



BROCANTE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT

REGLEMENT DE LA BROCANTE 2016

Art. 1 Sont acceptés comme exposants les particuliers résidant dans la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT et toutes autres communes.

Sont acceptés aussi comme exposants les brocantes et/ou antiquaires inscrits au registre du commerce, ainsi que les marchands ambulants dont le commerce est en rapport avec la brocante et inscrits au registre du commerce.

Art. 2 Les réservations sont obligatoirement accompagnées du paiement. Pour les paiements en espèces, un reçu sera délivré.

Art. 3 La circulation automobile est ouverte aux exposants le jour de la brocante de 6h30 à 8h puis à partir de 17h30, sauf indication contraire des organisateurs. La circulation de fin de brocante est réglementée (sens de circulation) afin de faciliter le départ de chacun. Il est formellement interdit de circuler avec son véhicule entre 8h et 17h30. Les véhicules de sécurité et de secours sont autorisés à circuler par dérogation.

Art. 4 Possibilité de stationner derrière le stand à condition que le métrage soit compatible avec les dimensions du dit véhicule (3 m minimum, dans la limite des places disponibles). Les allées doivent rester libres (passage des secours).

Art. 5 Le prix du mètre est fixé par le Comité des Fêtes et révisable chaque année.

Art. 6 La vente d'animaux est interdite sur la brocante (art. L214-7 du Code rural).

Art. 7 Les brocanteurs n'ont pas la possibilité de vendre sur les marchés à la Brocante, les armes de 6^{ème} catégorie (article 21 du décret-loi du 18 avril 1939). La vente d'armes par les particuliers est formellement interdite.

Art. 8 Interdiction est faite aux particuliers de vendre ou d'échanger des objets autres que personnels et usagés.

Art. 9 Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre, aucun déchet ne devra être abandonné sur l'emplacement (art. R632-1 du Code pénal).

Art. 10 Les prix doivent être notifiés lisiblement sur chaque article.

Art. 11 Par leur inscription, les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.

Art. 12 En cas de désistement, il ne sera pas effectué de remboursement, sauf cas de force majeure, sur présentation de justificatif



Rapporter ce règlement lors de la brocante pour pouvoir vous identifier.

NOM _____ Prénom _____

Nbre de mètres réservés : _____

Pour un montant de _____ €

Paiement en

Espèces Chèque



INSCRIPTIONS

BROCANTE

Dimanche 18 Septembre 2016

À CAMBRONNE-LES-CLERMONT

AUCUNE INSCRIPTION PAR TELEPHONE

Salle de l'ancien Presbytère

De 17h30 à 20h00

Les 19 juillet — 9 août

réservés aux habitants de Cambronne

Les 30 août — 3 septembre — 9 septembre

ouverture aux extérieurs et professionnels

Prix du mètre linéaire : 3€50*

(Pour les habitants de Cambronne-Lès-Clermont, à partir de 5 mètres le 1er mètre est gratuit avec obligation de garer le véhicule derrière le stand)

Règlement sur place en chèque ou en espèces** à l'inscription

(** Pour les règlements en espèces, un reçu vous sera remis)

Pour tout emplacement côte à côte s'inscrire ensemble

OBLIGATOIRE

Attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (à remplir lors de l'inscription)

Pour toute inscription, venez avec :

- Votre justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport),
- Un justificatif de domicile (quittance ou facture EDF/GDF, eau, ...),
- La liste des objets à vendre ou à échanger.

Imprimé par nos soins — Ne pas jeter sur la voie publique

Pour tout renseignement

CAMBRONNE EN FÊTE — comitedesfetes.clc@gmail.com — TEL : 07.68.70.40.90



FICHE D'INSCRIPTION BROCANTE

18 septembre 2016
(Selon les textes en vigueur)

PARTICULIER

Reçu le _____	Réserve organisation
Emplacement N° _____	

Je soussigné(e) M, Mme, Melle NOM : _____ Prénom : _____
N° _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____ Tel : _____
Date et Lieu de naissance : _____

Demande l'autorisation de participer à la brocante de CAMBRONNE-LES-CLERMONT le 18 septembre 2016, avec un emplacement de _____ mètres (5 ml minimum si vous conservez votre véhicule) au tarif de 3.5 € le mètre, soit _____ €.

✚ Type d'installation : Parasol Barnum Autre (préciser) : _____
✚ Type de véhicule : Voiture Voiture + remorque Camion _____ m de long

Vous trouverez ci-dessous la liste des objets à vendre ou à échanger :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR (identité, domicile) au nom de la personne venant s'inscrire

✚ Identité N° Carte d'identité : _____
 N° Permis de conduire : _____
 N° Passeport : _____
✚ Domicile Quittance loyer
 Facture EDF, Eau...
 Assurance

Délivré(e) le _____ par _____

MODE DE PAIEMENT Chèque n° _____ Espèces Reçu n° _____

Je certifie, M _____ que les objets usagés présentés lors de la brocante de CAMBRONNE-LES-CLERMONT sont ma propriété et qu'ils pas été acquis dans le but d'être revendus, déclare sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal) et avoir pris connaissance du règlement de la brocante.

Date et signature
Précédées de la mention « Lu et Approuvé »

« Article 3 : Il est formellement interdit de quitter son emplacement en cours de journée. »

IMPORTANT :

Les demandes d'autorisations et les règlements (à l'ordre CAMBRONNE EN FETE) doivent IMPERATIVEMENT être remis avant le 18 septembre 2016 à Mme Françoise GATTE - Cambronne en Fête.



FICHE D'INSCRIPTION BROCANTE

18 septembre 2016
(Selon les textes en vigueur)

PROFESSIONNEL

Fiche N° _____	Réserve organisation
Emplacement N° _____	

Je soussigné(e) M, Mme, Melle NOM : _____ Prénom : _____
N° _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____ Tel : _____
Date et Lieu de naissance : _____

Demande l'autorisation de participer à la brocante de CAMBRONNE-LES-CLERMONT le 18 septembre 2016, avec un emplacement de _____ mètres (5 ml minimum si vous conservez votre véhicule) au tarif de 3.5 € le mètre, soit _____ €. Sauf pour les Métiers de Bouche tarif forfaitaire de 250 € les 10 mètres maximum.

✚ Type d'installation : Parasol Barnum Autre (préciser) : _____
✚ Type de véhicule : Voiture Voiture + remorque Camion _____ m de long

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

✚ Récépissé de revendeur d'objets mobiliers _____
✚ Extrait d'immatr. au Registre du Commerce datant de moins de 3 mois – N° RC : _____
✚ Pour les marchands ambulants : Carte d'autorisation de vente ambulante en cours de validité, ou Livret de Circulation A pour ceux ne disposant pas d'un domicile fixe _____

MODE DE PAIEMENT Chèque n° _____ Espèces Reçu n° _____

ARTICLE 3 :

Il est formellement interdit de quitter son emplacement en cours de journée.

ARTICLE 7 :

Les brocanteurs n'ont pas la possibilité de vendre sur les marchés à la brocante des armes de 6^{ème} catégorie (article 21 du décret-loi du 18 avril 1939). Les armes de 8^{ème} catégorie (armes historiques et de collection peuvent être vendues.

Restauration et buvette sur place.

IMPORTANT :

Les demandes d'autorisations et les règlements (à l'ordre de CAMBRONNE EN FETE) doivent IMPERATIVEMENT être remis avant le 18 septembre 2016 à Mme Françoise GATTE – Cambronne en Fête.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement Date et signature Précédées de la mention « Lu et Approuvé »
